



## Chiens 1ère categorie interdit

Par **boucheix**, le **25/02/2012 à 20:05**

Bonjour,  
dans mon bail nous avons marqués chiens de 1ère catégorie interdit mon problème est que le locataire en possède un!!!!  
que faire!!!!

merci d'avance

Par **cocotte1003**, le **26/02/2012 à 16:21**

Bonjour, comme dans la plus part des baux, les chiens de premiere catégorie sont interdits en copropriété. Vous rappelez par LRAR la disposition du bail qu'ila signé t le priez de se mettre en conformité sous par exemple 1 mois sans quoi vous lui signifiez que vous demanderez par voie judiciaire la résiliation de son bail, cordialement

Par **Marion2**, le **26/02/2012 à 16:38**

Bonjour,

La loi du 6 Jangvier 1999 - ART.3 indique qu'il est possible d'interdire à des locataires des chiens de 1ère catégorie, de type Pitbull, American Stafforshire Terrier, Boertbul et Tosa Inu qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de

la Pêche.

Cdt